

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 13 juillet 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 11 et 12 juillet 2011**

**2011 DJS 340** Signature de marchés article 30 relatifs à l'organisation des centres sport découverte de proximité durant l'année 2011-2012.

**M. Jean VUILLERMOZ, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le Code des marchés publics issu du décret du 1er septembre 2006 et notamment son article 30 ;

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres, en date du 7 juin 2011 ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 juin 2011, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation les marchés passés pour l'organisation des centres sport découverte de proximité durant l'année 2011-2012 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean VUILLERMOZ, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Le contrat-type de marché pour l'organisation des centres sport découverte de proximité 2011-2012, dont le texte est joint à la présente délibération, est approuvé.

Article 2 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer les marchés avec les associations, dont la liste figure en annexe, sur la base de ce contrat-type.

Article 3 : La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 011, nature 611, rubrique 422 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris des années 2011 et 2012, et exercices suivants, sous réserve des décisions de financement correspondantes, de la manière suivante :

- 188.602,78 euros sur le budget 2011 ;
- 565.808,34 euros sur le budget 2012.